

POURQUOI EST-CE IMPORTANT POUR VOUS ?

- Vous pouvez épargner en toute confiance, sachant que vos dépôts sont protégés.
- Le mécanisme contribue à la stabilité financière de la CEMAC et à la sécurité de vos économies.
- Il favorise l'inclusion financière, en rassurant les ménages et les petites et moyennes entreprises.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le plafond de 8 millions garanti par le Fonds couvre chacun des comptes des particuliers et 15 millions pour les PME ouverts dans tous les établissements de crédit de la CEMAC. Pour ce faire ne mettez pas toutes vos économies dans une seule banque.

Enfin, le mécanisme de protection des dépôts existe dans la plupart des grandes économies du monde **FDIC** aux États-Unis, **FGDR** en France, **NDIC** au Nigeria.



FOGADAC

FONDS DE GARANTIE DES DÉPÔTS
EN AFRIQUE CENTRALE

📍 Siègne établi dans les locaux
du Secrétariat Général de la COBAC
sis à l'Avenue Jean Paul II

📍 7016 Libreville – GABON

☎ (+ 241) 60 44 46 51

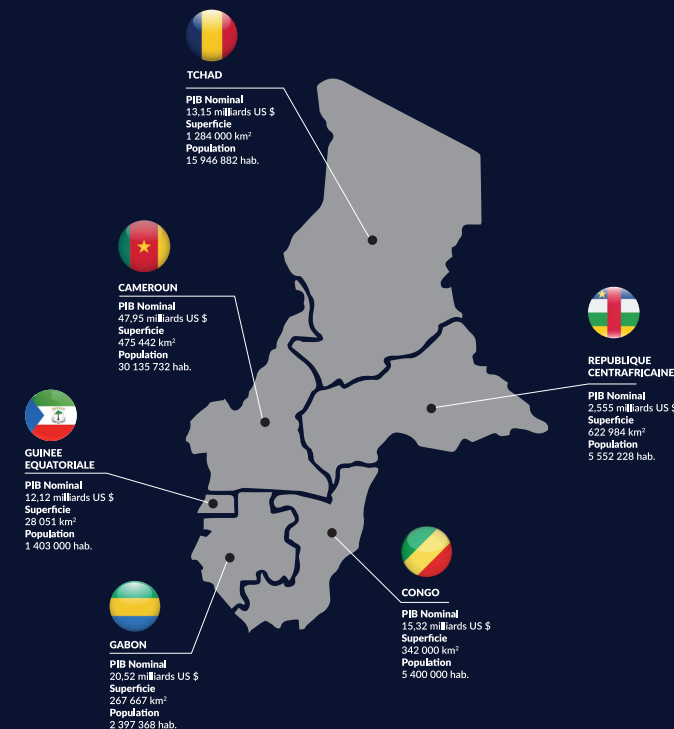
📧 fogadac@beac.int

🌐 www.fogadac.com

FOGADAC

15^{Ans}

FONDS DE GARANTIE DES DÉPÔTS
EN AFRIQUE CENTRALE



PIB Nominal : **111,615 milliards US \$**
Superficie : **3 millions de km²**
Population : **65,7 millions hab.**

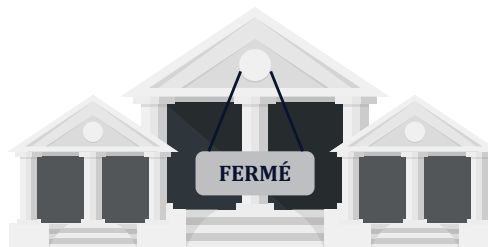


GUIDE DU DÉPOSANT

QU'EST-CE QU'UN DÉPOSANT ?



Le déposant est une personne physique ou morale titulaire d'un dépôt dans les livres d'un établissement de crédit.



QU'EST-CE QUE LE FOGADAC ?



Le Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale (FOGADAC) est votre filet de sécurité dans le système bancaire de la CEMAC.

Sa mission est de protéger les déposants en cas de défaillance d'un établissement bancaire, et ainsi renforcer la confiance dans le secteur financier.

Le Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale (FOGADAC), institué en 2009 et entré en activité en 2011, est structuré autour de deux organes: le Comité de Direction (Organe délibérant), présidé par le Gouverneur de la BEAC et le Secrétariat Permanent (Organe exécutif). Depuis le lancement de ses activités, le FOGADAC a mené deux (02) opérations d'indemnisation au cours de la période 2020-2024.

LE FOGADAC : COMPRENDRE VOTRE PROTECTION

Le Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale (FOGADAC) fait partie de votre **filet de sécurité** dans le système bancaire de la CEMAC. Sa mission est de protéger les déposants en cas de défaillance d'un établissement bancaire, et ainsi renforcer la confiance dans le secteur financier.



Le Fonds garantit à chaque déposant, une protection minimale en cas de crise.

QUE COUVRE LE FOGADAC ?

1. Les dépôts des particuliers et des entreprises dans les banques agréées de la CEMAC.
2. Un plafond de garantie est fixé par déposant et par établissement bancaire.
3. Les dépôts au-delà de ce plafond restent à la charge du liquidateur.

COMMENT FONCTIONNE LA GARANTIE ?

En cas de défaillance d'une banque :

1. La COBAC constate l'indisponibilité des dépôts et saisit formellement le Fonds.
2. Le FOGADAC mobilise ses ressources pour indemniser les clients.
3. Chaque déposant reçoit le montant garanti, dans les délais prévus.